

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 août 2013
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 7021^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 22 août 2013, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 22 août 2013, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 7021^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Libéria.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M^{me} Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, qui est intervenue par vidéoconférence de Monrovia.

Les membres du Conseil, M^{me} Landgren et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

